



INFOS MUNICIPALES N° 4

* SÉCHERESSE 2022: RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT CATASTROPHE NATURELLE

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été reconnue pour la commune de Malling par arrêté interministériel en date du 03 avril 2023.

Cet arrêté a été publié au Journal Officiel le 03 mai 2023 pour le phénomène « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 septembre 2022.

Les administrés concernés par cette catastrophe disposent d'un délai de 30 jours à compter de la parution de l'arrêté au Journal Officiel pour contacter leur assureur et engager une procédure d'indemnisation.

* MARCHE DU 14 MAI 2023

* REPORT DU PASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLE

La collecte des déchets et du tri sélectif du jeudi 18 mai, jour férié est reportée au samedi 20 mai 2023